

CHARTRE COMITÉ RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL D'OCCITANIE

UN ESPACE DE RÉFLEXION SUR LE TRAVAIL SOCIAL POUR ACCOMPAGNER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- En référence à la définition du travail social*
- En lien avec les évolutions sociales et sociétales
- En articulation avec le Haut Conseil en Travail Social
- Dans une vision prospective

UN RESEAU D'ACTEURS ENGAGÉS

Au sein d'espaces de dialogue, de réflexion, de partage d'expériences associant les acteurs des champs social et médico-social, de la formation et de la recherche et les personnes concernées.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET DE CO CONSTRUCTION

Qui garantit la prise en compte de la parole et développe le pouvoir d'agir de chacun des acteurs.

UNE DÉMARCHE S'APPUYANT SUR LES SAVOIRS THÉORIQUES, PRATIQUES ET EXPERIENIELS

- Dans le respect des principes éthiques et déontologiques
- En veillant à la compréhension de tous par tous

*Définition TRAVAIL SOCIAL (Article D. 142-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

« Art. D. 142-1-1.-Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. »

*Définition DEVELOPPEMENT SOCIAL (issue du Guide d'Appui aux Interventions Collectives du Travail Social en faveur du Développement Social)

« Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des personnes, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive » (Avenel, 2017).

« Le développement social suppose ainsi le décroisement des politiques publiques et implique des pratiques de co-construction, en s'appuyant sur des démarches de participation collective et, plus largement, sur l'ensemble des acteurs et des ressources dans un territoire donné autour d'un projet commun ».